



N° 22

## Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Ardennes

N°ISSN: 1264-9783

N°CPPAP: 0108 S 07672

Directeur de la publication : Didier Janin

Imprimé par nos soins

Trimestriel - Prix: 1 euro

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

## FSU Ardennes

48 Rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr



Déposé le 07/10/10

Routage 206.

Dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC



### ÉDITO

#### Poursuivre la mobilisation, ne rien lâcher !

La Contre Réforme Woerth des retraites retient aujourd'hui toute l'attention non seulement des salariés mais aussi de tous les citoyens. Elle est rejetée par une très large majorité de nos concitoyens en dépit du discours officiel du Président de la République et de son Gouvernement au soir de la très puissante mobilisation du 23 septembre 2010.

Cet état de fait doit nous inciter à poursuivre et à amplifier la mobilisation lors de la prochaine journée de grève et de manifestations du mardi 12 octobre, et, au-delà si c'est nécessaire. Nous pouvons gagner et obtenir le retrait de ce projet de loi très régressif.

Cette lutte ne doit cependant pas nous faire oublier tout le reste : le démantèlement des services publics, notamment le service public d'éducation avec ses 16000 nouvelles suppressions de postes, ses classes surchargées, ses nouveaux enseignants privés de formation, la marchandisation de la sécurité sociale et les menaces sur les libertés individuelles.

Oui, c'est bien l'ensemble des dispositifs et des acquis sociaux obtenus à la libération par le C.N.R (Conseil National de la Résistance) qui est gravement menacé par le gouvernement, sous la pression d'un patronat plus revanchard que jamais.

N'ayons pas la mémoire courte, souvenons-nous de l'attitude du patronat pendant la seconde guerre mondiale. Sa mise hors-jeu lors de la création de la sécurité sociale et du rétablissement des services publics est la conséquence de cette attitude. Ce patronat qui n'a jamais accepté cette mise à l'écart entend bien aujourd'hui faire table rase de tous nos acquis sociaux sous prétexte de la mondialisation et d'une concurrence libre et non faussée.

**Ne laissons pas faire, soyons nombreux le mardi 12 octobre à manifester à Charleville-Mézières comme dans de nombreuses villes en France et restons mobilisés sur tous ces dossiers !**

**Didier JANIN, secrétaire départemental**

### SOMMAIRE

Édito	p.1
Conscience professionnelle ou démission institutionnelle?	p.2
Stage « le pouvoir d'achat et les salaires »	pp.3-4
Les rythmes scolaires	p.5
Le livret de compétences	pp.6-7
Les EPSiliades	pp.8-9
Quelques photos des dernières manifestations	p.9
La rentrée 2010	pp.10-11
Pourquoi je suis en grève!	p.11
Dates importantes et informations pratiques	p.12

## Conscience professionnelle ou démission institutionnelle ?

Dans plusieurs circonscriptions, les IEN programment la disparition des heures de synthèse internes aux réseaux d'aide (RASED). Ils ne seraient pas responsables de cette disparition, il faut chercher les coupables ailleurs et ils les ont trouvés : ce sont les psychologues scolaires qui refuseraient de faire du bénévolat parce qu'ils n'auraient aucune conscience professionnelle !

Les frais de déplacement des maîtres des réseaux ne peuvent être remboursés pour l'instant, ils le seront peut-être dans six mois... Certains IEN leur disent encore que dans ces conditions-là ils ne sont pas obligés de se rendre dans les écoles mais qu'ils devraient faire appel à leur conscience professionnelle et y aller quand même...

Les enseignants de SEGPA viennent de recevoir une invitation à la réunion traditionnelle et au demeurant très intéressante de liaison SEGPA/Lycée professionnel mais il est précisé en marge qu'ils ne peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacement, comme c'était le cas jusqu'à cette année. Mais, si leur conscience professionnelle ne voulait pas être prise en défaut, ils devraient y aller quand même...

Les exemples flagrants pour illustrer le manque de conscience professionnelle de nos collègues se multiplient, quelle honte pour la profession !

Quand allons-nous crier haut et fort « Stop ! » ? Etre attaqués en permanence et avec une mauvaise foi indéniable est insupportable. Notre conscience professionnelle est intacte, ce qui a changé c'est la relation de l'administration avec les enseignants qui sont suspectés en permanence de mal faire leur travail et sont rendus responsables des échecs de l'école. Pourtant dans leur rapport, les IG évoquent « des enseignants parfois déstabilisés, composant, au quotidien, avec des contraintes fortes comme le manque de temps, de formation, d'équipement ou de crédit. » Des IG pointant les mêmes dysfonctionnements que le SNUipp, voilà qui est nouveau et sans doute dérangeant pour notre ministre qui a bien compris le message puisqu'il propose la suppression de 9 000 postes dans le premier degré pour 1 500 élèves supplémentaires. La conscience professionnelle des enseignants sera encore mise à contribution !

Anne DU SOUICH SNUipp



**Jeudi 2 décembre 2010 de 9h15 à 16h30**

## **LE POUVOIR D'ACHAT et LES SALAIRES**

Lieu : IFTS, Pôle de Haute Technologie, 7 Boulevard Jean Delautre

**Le stage sera animé par Daniel Rallet, professeur agrégé d'économie et vice-président de l'Institut de recherche de la FSU.**

**Une participation de Gérard Aschiéri, ancien Secrétaire Général de la FSU et nouveau président de l'Institut de Recherche, est probable. Il interviendrait surtout l'après-midi pour la partie concernant la Fonction Publique.**

### Déroulement de la journée

#### Matinée : 9h15-12h30

Point sur la situation de la politique salariale et le pouvoir d'achat. Rôle des marchés financiers et des agences de notation sur les politiques salariales. Comparaison avec d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs.

Quelles conséquences auraient sur l'économie une hausse significative des salaires ?

Exposé puis débat avec les participants

#### Après-midi : 13h45-16h30

Les négociations salariales, la politique salariale et la grille des salaires dans la Fonction Publique. Quelles perspectives après l'annonce du gel des salaires en 2011 dans la Fonction Publique ?

Exposé puis débat avec les participants

**Le stage syndical est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**

**Chacun d'entre nous peut s'inscrire à 12 journées de formation syndicale dans l'année scolaire, il suffit d'en faire la demande.**

**L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit avant le 2 novembre 2010. La rentrée des vacances est prévue le 3 novembre, vous devez donc déposer votre autorisation avant les vacances de la Toussaint. Elle est à faire :**

Pour le 1er degré auprès de l'IEN ( formulaire habituel en mentionnant les références à la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 ) **avant le 2 novembre 2010.**

Pour le second degré auprès du chef d'établissement. Vous devez recopier et compléter le courrier ci-après et lui remettre **avant le 2 novembre 2010.**

Nom, prénom

Établissement

À Monsieur le Proviseur ( ou le Principal )

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le jeudi 2 décembre 2010 de 8h00 à 17h00 pour participer à un stage de formation syndicale organisé par la FSU sous l'égide de l'IRHSES.

Ce stage aura lieu à l'IFTS, 7 boulevard Jean Delautre à Charleville-Mézières

Je vous prie d'agréer, M..., l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Merci de vous inscrire au stage pour les questions d'intendance.

Stage Le pouvoir d'achat et les salaires

Inscription au stage à retourner à la FSU 08 48, rue Victor Hugo 08000 Charleville-Mézières

Nom : Prénom : Établissement :

Adresse personnelle :

Syndicat FSU ( éventuellement ) :

Repas : oui non

Tarif du repas : 5 €. Gratuit pour les syndiqués FSU

**Crédit  Mutuel** 50 €  
Enseignant Cadeau de bienvenue



**Reservé aux personnels de l'Éducation nationale**

**FINANCER VOS PROJETS**

**RÉPONSE RAPIDE  
TAUX COOPERATIFS  
GARANTIE GRATUITE**

**CME 08**

**N° Indigo 0 820 352 062**

6 avenue Charles de Gaulle  
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

02900@cmne.fr

## Les rythmes scolaires, un vrai débat pour de fausses solutions ou comment avoir un bon rythme pour continuer les suppressions massives de postes...



Le 07 juin 2010, Luc Chatel a installé en grande pompe la "conférence nationale sur les rythmes scolaires" après avoir lancé son "expérimentation" "cours le matin et sport l'après midi" en mai.

Cette opération de communication a connu l'impact médiatique espéré en masquant la rentrée calamiteuse organisée par les réformes et les suppressions de postes. Quoi qu'il en soit, la question des rythmes reste une question importante et il convient de nous en saisir.

Entrer dans ce débat par l'expérimentation proposée serait toutefois un non sens : au dire même du Ministère, cette expérimentation n'a pas vocation à être généralisée (vu le manque d'installations sportives, on s'en serait douté...).

Il est évident pour tous que la compression des cours le matin n'est pas une approche à même de permettre la réussite des élèves les plus en difficulté, que la dichotomie, la hiérarchisation entre les disciplines qu'elle installe n'est pas pédagogiquement pertinent (le matin les cours "sérieux" nécessitant effort, concentration, apprentissage, et, l'après midi le ludique, la découverte sans réel contenu à s'approprier), que l'externalisation qu'elle propose ne vise qu'à pacifier les établissements dans une sorte d'achat de la paix sociale.

Dans cette expérimentation, on retrouve tous les ingrédients utilisés lors des précédentes réflexions sur le sujet : des projets éducatifs locaux (ouverture aux associations, collectivités...), le recentrage sur quelques enseignements jugés essentiels (cela rappelle la création du socle commun au collège)...

Pourtant de 1894 à 2008, la durée de présence obligatoire en classe est passée de 1338h à 864h soit une baisse de 474h.

### Faut-il vraiment parler de rythmes scolaires ?

Les rythmes de l'école lui sont dictés d'abord par des rythmes sociaux : les vacances, travail ou pas le samedi matin... La réflexion sur les rythmes ne peut être menée sans tenir compte des lobbies touristiques, des transports, de l'épiscopat, des familles qui pèsent énormément et donc de choix sociétaux...

Bien souvent transparaît dans les réflexions la volonté

- soit de caler les rythmes scolaires aux rythmes de l'enfant (c'est notamment le sens des travaux des chronobiologistes sur l'attention - bien que ces travaux laissent apparaître une grande variabilité en fonction de l'âge et qu'il n'existe donc pas de "journée idéale de l'école"; corrélation rythme/attention qui, *in fine*, n'aboutit qu'à la réduction du temps d'école-),
- soit de les caler aux rythmes des adultes (c'est un peu le sens de la suppression du samedi matin)....

À la FSU, nous avons de tout temps défendu l'idée du **plus et mieux d'école**; dans un contexte où est fortement véhiculée l'idée que les élèves ont trop d'heures de cours, qu'ils sont fatigués... sans qu'on en interroge réellement les causes (la question des rythmes de vie, de ce que font les enfants hors l'école n'est que très rarement regardée), cette proposition peut apparaître en totale contradiction et asynchrone. Pour autant, si la question des rythmes est posée (comme le fait le Ministre de l'Éducation Nationale) en regard de la réussite des élèves, elle prend tout son sens.

Revisiter les temps d'apprentissages (les séquences de 50 minutes sont-elles judicieuses ?), les formes d'apprentissages, les démarches pédagogiques..., permettre aux jeunes des temps pour que le travail scolaire soit fait à l'école (réduction des inégalités socioculturelles), permettre une imprégnation culturelle importante, redonner de l'autonomie pédagogique aux enseignants, leur donner des conditions de travail correctes (on ne peut travailler la réussite de l'élève avec des enseignants effectuant x heures supplémentaires, à cheval sur plusieurs établissements...), recréer des équipes pluriprofessionnelles autour des élèves... : tout cela nécessite du temps et des moyens pour l'Éducation et il est fort à parier que, dans des conclusions probablement déjà écrites, ce ne soient pas ces pistes qui seront retenues...

Les expérimentations en cours telles que le projet CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Initiative et la Réussite) et l'opération "cours le matin, sport l'après-midi" laissent d'ores et déjà pointer une orientation qui n'est pas nouvelle et s'est formalisée à plusieurs reprises au cours de l'histoire de l'Éducation : une volonté de contractualiser l'enseignant pour le faire travailler plus (ne parle-t-on pas de réduction des grandes vacances ?) et une externalisation de tout un pan de l'éducation et des disciplines d'enseignement comme les arts plastiques (dessin), la technologie, l'EPS (sport), l'éducation musicale (musique)... vers les associations et les collectivités territoriales.

Ne laissons pas ce débat nous échapper, participons massivement à la consultation nationale sur les rythmes scolaires lancée sur le site :

[www.rythmes-scolaires.fr](http://www.rythmes-scolaires.fr) (ouvert jusqu'au mercredi 15 décembre 2010).

**Benoît HUBERT SNEP**



## Je coche, tu coches, nous cochons..., le grand jeu de l'Éducation !

Instauré par la Loi Fillon 2005, le socle commun de connaissances et de compétences s'est imposé petit à petit dans nos collèges, au moins de façon formelle (les programmes ont été revus à l'aune de ce socle, en l'intégrant à des degrés divers selon les disciplines), et le **Livret Personnel de Compétences** nouveau, dans son dixième mouture (nouveau livret, nouvel arrêté et nouvelle circulaire publiés au B.O du 8 Juillet 2010 !), permettant sa validation, est lui aussi arrivé, accompagnant ainsi l'autre grande nouveauté de l'année qu'est l'Histoire des Arts, allongeant un peu plus la liste des dispositifs à mettre en place et à évaluer (B2i, ASSR, PSC1, niveau A2 en langues vivantes...), alourdissant un peu plus la charge de travail... mais puisqu'il s'agit avant tout de l'intérêt et de la réussite de l'élève...



En cette rentrée 2010, la résistance passive que nous avons pu opposer jusqu'alors à l'encontre du socle commun et de l'évaluation par compétences se trouve mise à mal (pressions voire injonctions des IPR, IA, Recteur, chefs d'établissements...) par l'obligation de validation de ce **Livret Personnel de Compétences** pour l'obtention, par nos élèves de 3<sup>e</sup>, du DNB 2011...

Comment agir désormais pour que ce cheval de Troie, déjà entré dans la place, n'ouvre pas ses flancs et ne déverse son flot destructeur d'idéologie libérale ?

Outre les questions non négligeables de forme que pose ce LPC (Qui valide et dans quelles conditions ? Combien de validations d'un même item pour considérer celui-ci définitivement validé ? Combien d'items validés dans une compétence pour considérer celle-ci acquise ? Un item renseigné voire une compétence acquise en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> l'est-il/elle forcément en 3<sup>e</sup> ? Un item/une compétence validé(e) par un enseignant peut-il/elle être « dé validé(e) » par un autre ? Quel temps pour cette nouvelle forme d'évaluation, l'évaluation chiffrée n'ayant pas été abandonnée... ? Quel temps de concertation pour les personnels, bon nombre d'items se situant au carrefour de plusieurs disciplines ?...), la **résistance** désormais **active** qu'il nous faut essayer d'organiser dans nos établissements passe avant tout par la mise en lumière et l'explicitation de l'idéologie que véhicule cette « innovation », par le recensement et la dénonciation de tous les problèmes de fond que pose ce Livret :

- Pourquoi imposer cette validation du socle commun en 2011 alors que les élèves de 3<sup>e</sup> concernés n'ont pas été confrontés à l'approche par compétences durant leur scolarité et que les enseignants n'ont pas été spécifiquement formés à ce mode d'évaluation ?
- Le passage à un enseignement construit autour de compétences posant de nombreuses questions, remettant en cause nos pratiques pédagogiques, quelles réponses l'institution apporte-t-elle, quelle formation offre-t-elle ?
- Comment l'institution peut-elle demander à des personnels de valider des compétences qui ne font pas l'objet d'un enseignement prévu par les programmes ?
- Quel sens donner au caractère national du DNB quand chaque établissement est invité à établir ses propres règles de validation du livret ? Combien de temps ce premier diplôme (à plus long terme le Baccalauréat et par ricochet les autres diplômes...), coûteux selon ses détracteurs et forcément inutile puisque redondant, « résistera »-t-il encore ?
- Quel sens donner à la « réussite de l'élève » dès lors que le chef d'établissement, pour respecter au mieux son contrat d'objectifs et répondre à l'injonction politique fixée (maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences par... 100% d'une génération !), faisant fi des avis des enseignants, validera tous les Livrets dans son bureau... ?

Rappelons simplement que l'évaluation du socle commun est une obligation qui s'impose au Ministère de l'Éducation Nationale par l'application de la Loi Fillon qui en a fait un indicateur de la LOLF... Il ne faut donc pas être devin pour anticiper le taux de réussite de nos élèves... (ça tombe bien puisque les résultats au Brevet n'ont jamais été aussi médiocres que cette année, malgré la note de Vie Scolaire, malgré la commission académique qui remonte gentiment quelques notes et ferme même les yeux sur les A2 et B2i non validés...) tout en continuant à voir diminuer le nombre d'heures d'enseignement, les moyens en personnels ... puisqu'il n'y a bien évidemment aucun rapport entre les deux, aucune corrélation entre les conditions de travail des enseignants, les conditions d'étude et d'apprentissage des élèves et la réussite de ces derniers !

Plus fondamentalement, cette approche par compétences (imposée par le socle commun et induite par le Livret) qui fragmente les apprentissages, les recentre sur quelques « fondamentaux » et remet au second plan la notion même de connaissances, réduit de façon très significative l'ambition éducative de l'École (et les moyens budgétaires alloués...) pour mieux favoriser l'individualisation des parcours, la « réussite de chacun » plutôt que la « réussite pour tous ». C'est bel et bien le sens et la finalité de l'École qui sont modifiés, une École désormais où l'on renonce à former des citoyens éclairés et émancipés, où l'on formate des comportements, où l'on remet un viatique, un passeport ou portefeuille de compétences utilisables sur le marché...

Dans la continuité, selon un projet gouvernemental bien cohérent pour une école libérale dans une société libérale..., s'appuyant sur l'article 11 de la *Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24/11/2009*, le **Livret de compétences expérimental** ou **Passeport-Orientation-Formation** vient d'arriver lui aussi... Expérimenté dans 166 établissements (dont le Lycée Vauban de Givet) entre le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 et le 30 Juin 2012, amené à valider un certain nombre de compétences « hors du champ scolaire », « construit progressivement par le jeune lui-même », il entérine la pratique de l'évaluation permanente des « compétences » de l'individu, dans l'école et hors l'école, tendant ainsi à dévaluer les diplômes pour ne viser que l'acquisition de savoir-faire, immédiatement utiles sur le marché de l'emploi...



Confrontés à ce rouleau compresseur qui avance insidieusement un peu plus chaque année, quelle stratégie syndicale pouvons-nous envisager ? Vous trouverez sur le site national, dans la partie « Collège : redonner du sens », les textes, analyses et propositions du SNES sur ce Livret Personnel de Compétences, ainsi que la consultation lancée début Septembre pour tenter une action collective rapide sur la question, éléments qui vous permettront de « mener campagne » auprès des collègues, voire des parents pour expliquer et contester l'idéologie du socle commun et de son livret d'évaluation.

En tout état de cause, faites-nous connaître (à la section départementale : [s2ard@reims.snes.edu](mailto:s2ard@reims.snes.edu) ou directement au secteur national [college@snes.edu](mailto:college@snes.edu)) vos situations d'établissements, les modalités retenues ou imposées pour la validation du LPC pour le DNB de 2011, les discussions, les résistances voire oppositions..., les problèmes divers rencontrés.

C'est par le recensement du plus grand nombre d'informations que nous pourrions démontrer l'impréparation et le manque de cadrage de ce dispositif (que nous continuons à contester !), que nous pourrions dénoncer les mises en œuvre diverses et variées (qui font perdre toute « valeur » à ce Livret) pour exiger un moratoire et pourquoi pas... son retrait !

**Karine FUSELIER SNES**



## Un évènement SNEP :

**le plus grand rassemblement de l'EPS, du sport scolaire et des sports (Les EPSiliades) des 12, 13, 14 novembre 2010.**

*Patronné par l'UNESCO, parrainé par P. MERIEU, le chanteur CALI, le décathlonien R. BARRAS les EPSiliades réuniront 2000 personnes pendant 3 jours à la Halle Carpentier qui sera pour l'occasion la « maison de l'EPS et du sport scolaire ». Lieu de débats, lieu d'expression, d'information, lieu de réflexion, ... et lieu festif !*

### Défendre et transformer l'EPS et le sport scolaire

En France, la politique scolaire, s'appuyant sur le dogme de la diminution « obligatoire » de l'emploi public, a opéré des coupes sombres, particulièrement chez les enseignants. L'EPS a été parmi les disciplines les plus durement touchées, avec le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, entraînant de fait une dégradation des conditions d'exercice.

L'éducation physique et sportive, pour la première fois de son histoire, ne sera pas obligatoire au concours des enseignants des écoles.

Ainsi, de façon non immédiatement perceptible par l'opinion publique, l'EPS est attaquée dans les établissements scolaires, et dans son existence même.

Le sport scolaire est lui aussi régulièrement remis en cause et ne doit sa vitalité actuelle qu'au militantisme de la profession.

### Défendre et transformer le sport pour tous-tes

Depuis quelques années et malgré les discours, l'Etat se désengage du sport pour tous pour se concentrer sur quelques sports d'élite. L'essentiel de l'effort financier est reporté sur les collectivités, des associations et des groupes privés. *In fine*, ce sont les familles qui, de plus en plus, sont appelées à payer, provoquant ainsi un retour des grandes inégalités sociales en matière d'accès au sport, comme dans les années 70.

Par ailleurs, la marchandisation et la société du spectacle provoquent une accélération sans précédent de l'abandon des valeurs citoyennes du sport. Les enseignants-es d'EPS, parce qu'ils ont en charge l'instruction, l'éducation et la formation de tous les jeunes dans ce champ culturel, doivent préparer l'avenir.

### Provoquer le débat, construire des idées alternatives

Le SNEP a une longue histoire d'organisateur de colloques ou de forums, dont la fonction a toujours été de confronter des points de vue contradictoires et de bâtir, collectivement, des idées novatrices. L'heure est à la reprise en main, par la profession elle-même, d'un débat confisqué par l'institution. L'EPS, comme l'ensemble de l'école, tend à suivre l'idéologie dominante : plus d'individualisme, des pratiques aseptisées,.... Exit de plus en plus l'émotion de la confrontation, le plaisir d'acquérir de nouveaux savoir-faire, le risque calculé et maîtrisé... bref tout ce qui fait la richesse de l'expérience concrète d'une « vraie » pratique sportive et artistique scolaire.

La profession n'a plus la parole. Elle est tenue d'appliquer les directives construites par d'autres.

Les EPSiliades constituent un moment privilégié en donnant à tous les acteurs l'occasion de faire entendre leurs voix et de confronter leurs expertises professionnelles.